



## **BOURSE NATIONALE D'ETUDES DU SECOND DEGRE DE LYCEE**

La campagne annuelle pour les **nouveaux demandeurs de bourse** de lycée est **Prolongée jusqu'au 13 juillet 2018.**

Seules les demandes présentées à l'aide de l'imprimé disponible en établissement ou sur [www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

pourront être déposées dans l'établissement fréquenté en 2017-2018 (Lycée Le Verger), ou dans l'établissement d'inscription pour la rentrée 2018-2019, lors de l'inscription au lycée dans les premiers jours de juillet.

A défaut auprès du service académique des bourses nationales.

La demande de bourse par le téléservice ne sera plus accessible au-delà du 20 juin 2018.

***La Gestionnaire***